

Renvoyer ce bulletin ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de AFPEN Bretagne à :

Christine PLOUZENNEC

19, venelle de Kergresk – 29000 QUIMPER
Tél. 09 75 76 23 40 – mél : siege.social@afpen.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Une confirmation d'inscription et un plan d'accès seront envoyés après réception de votre bulletin.

- **Lieu** : IRTS de Bretagne – 2, avenue du Bois Labbé
35000 Rennes Beauregard
- **Accueil** : le 26 septembre 2008 à partir de 8 h 30.
- **Repas** : cafétéria et RU à proximité.



Bulletin d'inscription

JUSQU'AU 10 SEPTEMBRE 2008 **TARIFS** AU-DELÀ DE CETTE DATE AJOUTER 9 €

- | | |
|--|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 32 € non-adhérents AFPEN | <input type="checkbox"/> 41 € |
| <input type="checkbox"/> 22 € adhérents AFPEN
(joindre photocopie carte d'adhérent) | <input type="checkbox"/> 31 € |
| <input type="checkbox"/> 13 € sans emploi ou étudiants non salariés
(joindre photocopie carte d'étudiant) | <input type="checkbox"/> 22 € |
| <input type="checkbox"/> 65 € professionnels au titre de la formation continue | <input type="checkbox"/> 74 € |

Les inscriptions le jour même ne seront possibles que dans la limite des places disponibles.

SCOLARISATION DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

n° Form. Cont. : 53 29 08242 29
n° SIRET : 321-326-522-00034
n° APE : 9499Z

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Tél. _____

Adresse électronique _____

Sous le haut patronage
de M. le recteur d'académie de Rennes

La réforme de la loi d'orientation de 1975 en faveur des personnes en situation de handicap a permis une réflexion sur la saisie contemporaine du handicap dans différents champs, tant politique que sociologique, médical, psychologique et psychanalytique. Elle a donné place à la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

De nouvelles perspectives nées des actions et des revendications des associations de parents, des adultes handicapés, des professionnels et des politiques se font jour et veulent rompre avec des logiques ségrégatives. Le handicap, signifiant polymorphe, renvoie à des situations fort différentes. Les figures du handicap ont évolué passant d'un modèle curatif à un modèle réadaptatif.

Pour un enfant, ses parents doivent être les demandeurs des aides spécifiques, ils doivent ainsi le désigner, le faire reconnaître comme handicapé. Les nouvelles législations introduisent respectivement la notion de « droit des usagers » et de nouvelles dispositions d'accès à l'enseignement et la formation pour les enfants, adolescents et adultes dits handicapés. Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont créées pour gérer la situation de toute personne handicapée, l'invitant à construire son « projet de vie », avec des mesures dites de compensation du handicap. Les nouveaux sigles font florès : CDA, PPS, AVS, EVS... reflétant des réalités nouvelles.

L'école, et avec elle les établissements spécialisés et les structures de soins, doivent repenser la question des apprentissages scolaires des enfants handicapés. Tout enfant, tout adolescent est inscrit dans l'école ou l'établissement le plus proche de son domicile. Trois ans après son vote au parlement, ce colloque croisera différents regards sur la loi autour de 4 axes :

- **Les enjeux historiques, juridiques, idéologiques et sociaux de cette mutation (1975/2005).** De quelles « évolutions » témoignent ces transformations ?
- **La place de l'enfant et de sa famille.** Quels droits, obligations et rôles, les nouveaux dispositifs donnent-ils aux familles des enfants en situation de handicap ? Quels sont les effets sur les enfants et les parents ? La banalisation atténue-t-elle le traumatisme ?
- **L'adaptation des institutions et des professionnels.** Quels effets pratiques, institutionnels, déontologiques, ces nouvelles dispositions législatives entraînent-elles au niveau des professionnels concernés, leur vécu, la formation et l'accompagnement nécessaires ? Quel rôle l'école joue-t-elle dans ces dispositifs ?
- **Les apports spécifiques des psychologues, dans l'école et dans les autres établissements.** Tenants de l'intégration ou de l'inclusion, quelle part est faite au bien être psychique des enfants, familles et enseignants ? Quelle place donner au travail institutionnel auprès des équipes, des enseignants, AVS et autres intervenants, et à la dimension clinique des interventions ?

Quel respect de la personne, dans ses dimensions à la fois juridique, morale, sociologique et psychologique, est-il ici en jeu ? Comment le sauvegarder au titre d'une déontologie et d'une éthique professionnelle responsable ? La dixième journée de psychologie en milieu scolaire aura pour objectif de clarifier ces points et d'en débattre.

10^e journée de Psychologie en milieu scolaire

Scolarisation de l'enfant en situation de handicap

La loi de 2005
à l'épreuve de la réalité

organisée par l'AFPEN Bretagne
(Association Française des Psychologues
de l'Éducation Nationale région Bretagne)

vendredi 26 septembre 2008

RENNES





ACCUEIL 8 h 30

ALLOCATION D'OUVERTURE 9 h 00
(AFPEN-IRTS de Bretagne)

CONFÉRENCES

La scolarisation des enfants handicapés. 9 h 30
Quels débats actuels ?

Éric Plaisance

professeur à l'université Paris Descartes, faculté des Sciences humaines et sociales Sorbonne, centre de recherche sur les liens sociaux (associé au CNRS)

Quelle place pour l'enfant handicapé et ses parents dans les représentations modernes de l'enfance ? 11 h 00

Alain Ducouso-Lacaze

maître de conférences en psychologie, université V. Segalen, Bordeaux 2

TABLE RONDE 14 h 15 – 15 h 45

L'adaptation des institutions et des professionnels dans les nouveaux dispositifs de la loi de 2005

Gérard Le Bourvellec

directeur d'IME, psychologue, psychanalyste

Philippe Coutraud

inspecteur d'académie du Morbihan, référent pour la scolarisation des élèves handicapés pour l'académie de Rennes

Véronique Le Mézec

psychologue Éducation nationale

Gérard Mauduit

président de la MDPH de Loire-Atlantique

Responsable d'association de parents d'enfants en situation de handicap

Régulateurs de la table ronde

Gaïd Le Maner-Idrissi

maître de conférences en psychologie du développement, responsable du master 2 adaptation et intégration scolaire et sociale, université Rennes 2

Richard Redondo

psychologue Éducation nationale, président de l'AFPEN

CONFÉRENCE

16 h 00

« Quand même !...Vous vous rendez compte ?... la MDPH !?! » La clinique à l'épreuve de la loi de 2005

Jean-Luc Mahé

psychologue Éducation nationale, psychanalyste, responsable du laboratoire du CIEN (Centre Interdisciplinaire sur l'ENfant) La Passerelle à Saint-Nazaire

CONFÉRENCE DE CLÔTURE

17 h 00

Le handicap aujourd'hui en France : quelles politiques d'intégration ? Quelle pratique ? Quelle éthique ?

Claude Bouchard

maître de conférences, université Rennes 2, membre du LCPPC (Laboratoire de Psychopathologie et Cliniques Criminologiques) et de l'ICSH (l'Institut de Criminologie & Sciences Humaines, université Rennes 2, dir. Pr Loïck M. Villerbu)

FIN DE LA JOURNÉE

17 h 30

Comité d'organisation

AFPEN Bretagne

(Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale région Bretagne)

M. Beaudoin, M.-A. Bourges-Légrand, F. Failler, M. Ferré, M. Guiomard, M. Jézéquel, S. Jouët, V. Le Mézec, F. Malette, M. Paugam, F. Pérais, N. Pleuven, C. Plouzennec, R. de Saint-Hilaire.

Partenariat avec

IRTS de Bretagne

(Institut Régional du Travail Social de Bretagne)

membre du GIRFAS Bretagne (Groupe des Instituts Régionaux de Formation des Acteurs Sociaux de Bretagne)

J.-V. TRELLU, directeur général de l'IRTS de Bretagne – M. ROUSSEAU, directeur des études – M. ROUZEAU, chargé de mission projets et partenariats



Pour se rendre à l'IRTS de Bretagne

- **Ligne 2 du métro** : arrêt **M Villejean-Université**
- **Lignes de bus** : **16** et **30** arrêt Bois Labbé
- **Circulation routière** : **rocade Rennes nord-ouest – sortie Beaugard (proche quartier Villejean)**

